

Publicité

[Accueil](#) > [Economie](#)

Rejet de la loi de programmation des finances publiques : que risque la France ?

Abonnés

Analyse Le rejet probable de la loi de programmation des finances publiques pose un problème constitutionnel et fragilise les engagements européens de la France.

Nicolas Senèze, le 12/10/2022 à 18:52

Lecture en 3 min.



En rejetant ses principaux articles, ou en les amendant au point de les vider de leur substance, les oppositions au gouvernement ont, dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 octobre, détricoté la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027. Au point que son vote solennel, mardi 25 octobre, pourrait se solder par un échec pour le gouvernement.

« *Ce n'est pas le texte qui passionne le plus, mais il est extrêmement important car il donne la trajectoire budgétaire de notre pays sur les cinq prochaines années* », explique le député Renaissance Jean-René Cazeneuve, rapporteur général du budget, pour qui le rejet de ce texte « *pourrait porter atteinte à la crédibilité de la France* ». « *Cela ne ferait sans doute pas baisser sa note auprès des agences de notation, mais ce ne serait pas un bon message* », complète-t-il.

À lire aussi **Vote du budget 2023 : comment fonctionne l'article 49.3 de la Constitution ?**

De fait, l'absence d'une LPFP pose plusieurs problèmes. Sur le plan constitutionnel d'abord : les règles actuelles veulent en effet que tant le projet de loi de finances que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale commencent par un article liminaire s'appuyant sur la loi de programmation.

« Une amputation des fonds européens »

« *Le Conseil constitutionnel pourrait juger que, en l'absence d'article liminaire, la loi de finances n'est pas conforme aux règles constitutionnelles* », met en garde François Ecalte, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes et président de l'association Fipeco. « *Mais on peut penser qu'il trouvera une bonne raison pour ne pas aller jusque-là* », espère-t-il.

C'est surtout au niveau européen que les conséquences pourraient être fâcheuses pour la France. En amont de la discussion parlementaire, le ministre du budget Gabriel Attal avait ainsi prévenu que la non-adoption de la LPFP pouvait provoquer « *un retard, un délai, voire une amputation des fonds européens qui nous sont versés dans le cadre du plan de relance* ».

jalons » et la réalisation d'un certain nombre de « cibles », au fur et à mesure que la France reçoit les fonds européens. Il s'agissait d'une exigence des pays « frugaux », Pays-Bas en tête, vis-à-vis des membres jugés dépensiers, avant que l'Union européenne ne s'endette.

« Le débat parlementaire n'est pas encore terminé »

Parmi les « jalons » que la France doit franchir d'ici à la fin de l'année figure expressément l'« *entrée en vigueur d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques (...) fixant une trajectoire de finances publiques permettant de stabiliser puis de faire décroître le ratio de dette* ».

Son absence pourrait donc remettre en cause le prochain versement que la France doit demander avant la fin de l'année.

| **À lire aussi** À l'Assemblée nationale, la majorité déjà sous pression

« *Comme pour tout État membre, la Commission surveille la mise en œuvre des plans de redressement et de résilience et n'évaluera la réalisation satisfaisante des étapes que lorsque l'État membre concerné aura présenté la demande de paiement correspondante* », temporise Veerle Nuyts, porte-parole de la Commission européenne sur les affaires économiques et financières, pour qui « *le débat parlementaire n'est pas encore terminé* ».

« La Commission va tousser »

La LPFP doit effectivement passer par le Sénat, avant de revenir à l'Assemblée nationale. Mais les débats de la nuit du 11 au 12 octobre ont montré qu'il sera difficile de faire passer le texte sans utiliser le 49.3. Or le gouvernement ne souhaiterait pas griller sur ce texte sa seule possibilité de la session d'utiliser cette procédure. « *Vu notre majorité relative, ce serait alors très long jusqu'en juin* », reconnaît Jean-René Cazeneuve.

« *Tant que la France n'a pas soumis sa demande de paiement, nous ne vérifierons*

Il y a un pouvoir discrétionnaire et d'analyse, mais tout n'est pas gravé dans le marbre. » « Je ne pense pas qu'il soit envisagé cinq minutes d'enlever de l'argent à la France », souligne une autre source.

Comme le reconnaît François Ecalle, « la Commission va tousser, mais comme il s'agit de la France, elle paiera quand même ».

À découvrir La majorité malmène le gouvernement sur le budget

[Assemblée nationale](#)[budget](#)[Economie France](#)

L'essentiel à midi

La sélection de la rédaction, trois fois par jour

le 14/10/2022

La Corée du Nord relance l'escalade des tensions sur la péninsule coréenne

Abonnés



Carburants : grève reconduite chez Total, la CGT perd sur les réquisitions... Le point sur la situation



Inflation : dans les supermarchés, les étiquettes n'ont pas fini de flamber

Abonnés



Le Grand Prix national d'architecture décerné à Philippe Prost

Abonnés



[Plus d'articles](#)



Réagissez

Vous devez être connecté afin de pouvoir poster un commentaire

Déjà inscrit sur
la Croix ?

SE CONNECTER

ABONNEZ-VOUS
à partir d'1€

Dans ce dossier

Assemblée nationale : dernières actus

Budget : quand le MoDem vote contre l'avis du gouvernement sur les superprofits



Vote du budget 2023 : série de revers pour le gouvernement



Vote du budget 2023 : comment fonctionne l'article 49.3 de la Constitution ?



Assemblée nationale : Qu'est-ce qu'une « mission flash » parlementaire ?



[Voir plus d'articles](#)

[À la Une](#)

[L'actu à ne pas manquer](#)

[Nous contacter](#)

[Nos services](#)

[Politique de confidentialité](#) - [Gestion des cookies](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [Sitemap](#) - [Classement Tour de France 2022](#) - [Résultats élection présidentielle 2022](#) - [Résultats élections législatives 2022](#) - [Résultats élections régionales 2021](#) - [Résultats élections départementales 2021](#)

© 2022 - Bayard - Tous droits réservés - @la-croix.com est un site de la Croix Network